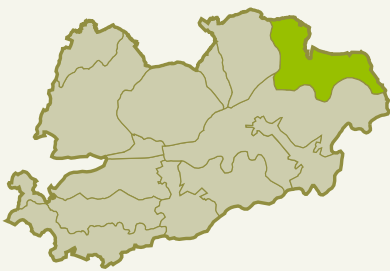




# Arc forestier de la Calamine

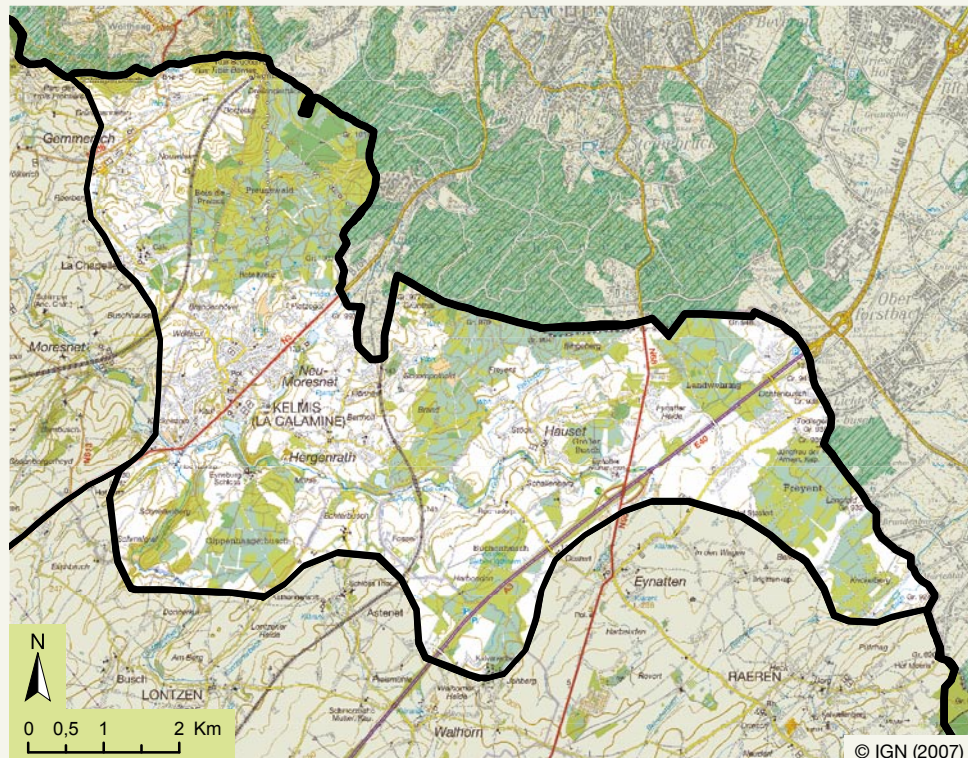


<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>4267</b>
Superficie agricole (ha)	1735
Terres arables (%)	3
Prairies (%)	96
Vergers productifs (%)	1
Superficie boisée (ha)	1531
<b>Nombre d'habitants (2003)<sup>2</sup></b>	<b>16377</b>

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

<sup>1</sup> Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2003).



Les bois caractérisent cette aire paysagère par leur étendue exceptionnelle, singulière pour l'Entre-Vesdre-et-Meuse. L'espace agricole, dominé par les prairies, alterne avec une urbanisation importante développée autour de noyaux villageois. La physionomie de cette urbanisation est tantôt ouvrière, liée à l'activité minière locale dans les parties anciennes, et tantôt périurbaine dans les extensions plus récentes liées notamment à la proximité de l'agglomération d'Aix-la-Chapelle. Au sein de l'espace agricole, on observe encore un semis ancien très lâche d'habitat dispersé.



Le plateau herbager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse perd ici de sa typicité : des conditions physiques souvent plus défavorables conduisent à l'apparition d'importants boisements, tandis que l'occupation humaine atteint des densités plus élevées.

Le cours amont de la Gueule et ses affluents de rive droite modèlent un **TERRAIN** assez **AGITÉ** dont les pentes s'accroissent vers le nord, c'est-à-dire vers l'aval du cours d'eau. Entre les points haut et bas de l'aire, on relève ainsi cent-vingt mètres de dénivelé. L'érosion de la rivière a dégagé différents types de roches, qui ont généré des sols aux aptitudes variables : caillouteux (silex) sur les hauteurs, argileux au nord autour de Gemmenich, sablo-limoneux ensuite et enfin limono-caillouteux dans les parties plus basses.

Les **BOISEMENTS**, mosaïques mêlant feuillus et conifères, occupent les sols les moins aptes aux cultures, notamment sur les points hauts du relief, mais aussi parfois des zones limoneuses, comme c'est le cas du bois d'Eynenberg qui est un reliquat de l'ancienne seigneurie foncière du même nom. L'existence de divers massifs multiplie les **LISIÈRES** et les horizons forestiers dans les paysages, de sorte que la présence visuelle des boisements est très importante.

Le paysage forestier, aux vues courtes et fermées, s'oppose au paysage formé d'espaces agricole et bâti, aux vues plus longues et larges mais toujours marqués par des silhouettes boisées.

L'espace agricole est organisé en parcelles de grande taille, bordées de haies basses. Les labours sont rares. La trame d'habitat dispersé est d'une densité particulièrement faible.

Pourtant, le **PEUPEMENT** du territoire est très **DENSE**, les noyaux villageois historiques (Gemmenich, La Calamine, Neu Moresnet, Hergenrath, Hauset) s'étant très largement étoffés ces dernières décennies.

Le cas de **LA CALAMINE** est particulier : l'enjeu économique de l'industrie du zinc, dont un important gisement se situait dans l'aire, fut à l'origine de la constitution, pour un siècle, de Moresnet neutre, condominium de la Prusse et des Pays-Bas, s'étendant sur 3,4 km<sup>2</sup>. Ce statut particulier du territoire suscita une véritable explosion démographique à l'échelle locale (la population fut multipliée par 10 en 40 ans, entre 1816 et 1855). La limite communale actuelle entre Plombières et La Calamine suit le tracé de l'ancienne frontière ouest de Moresnet neutre, tandis que la Nationale 3 formait la frontière sud. L'urbanisation importante de cet espace est toujours perceptible dans le paysage actuel.

La disparition de l'industrie du zinc ne fut pas fatale : La Calamine est parvenue à se reconverter en centre commercial et s'est encore largement développée, grâce notamment à la Nationale 3 qui assure un accès rapide à Aix-la-Chapelle.

La **SITUATION FRONTALIÈRE** de l'aire soumet celle-ci, par le jeu des différentes législations d'aménagement du territoire et du coût des terrains, à une forte pression résidentielle pour laquelle de grandes superficies sont encore prévues au plan de secteur.

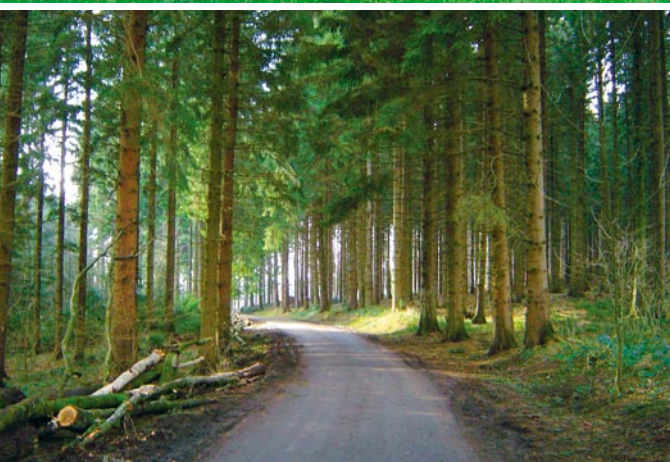
Bien que traversés par deux nationales, l'autoroute et le chemin de fer, les paysages de l'aire en sont peu marqués : les bâtiments ont une prégnance telle que les voies de communication passent presque inaperçues.

A l'heure actuelle, l'aire paysagère présente des paysages contrastés, parfois de morphologie urbaine, parfois d'étendues boisées, parfois encore d'espace herbager d'une campagne qu'on dirait à tort « profonde ».

Le point de convergence des frontières belge, allemande et hollandaise, situé au sommet du relief boisé du Vaalserberg, se signale dans le paysage par la Tour Baudouin, qui offre une vue panoramique sur toute la région transfrontalière.



Les bois couvrent à peu près un tiers de l'aire paysagère, et se répartissent entre divers massifs. Ils limitent souvent les vues et forment la plupart des horizons visuels.



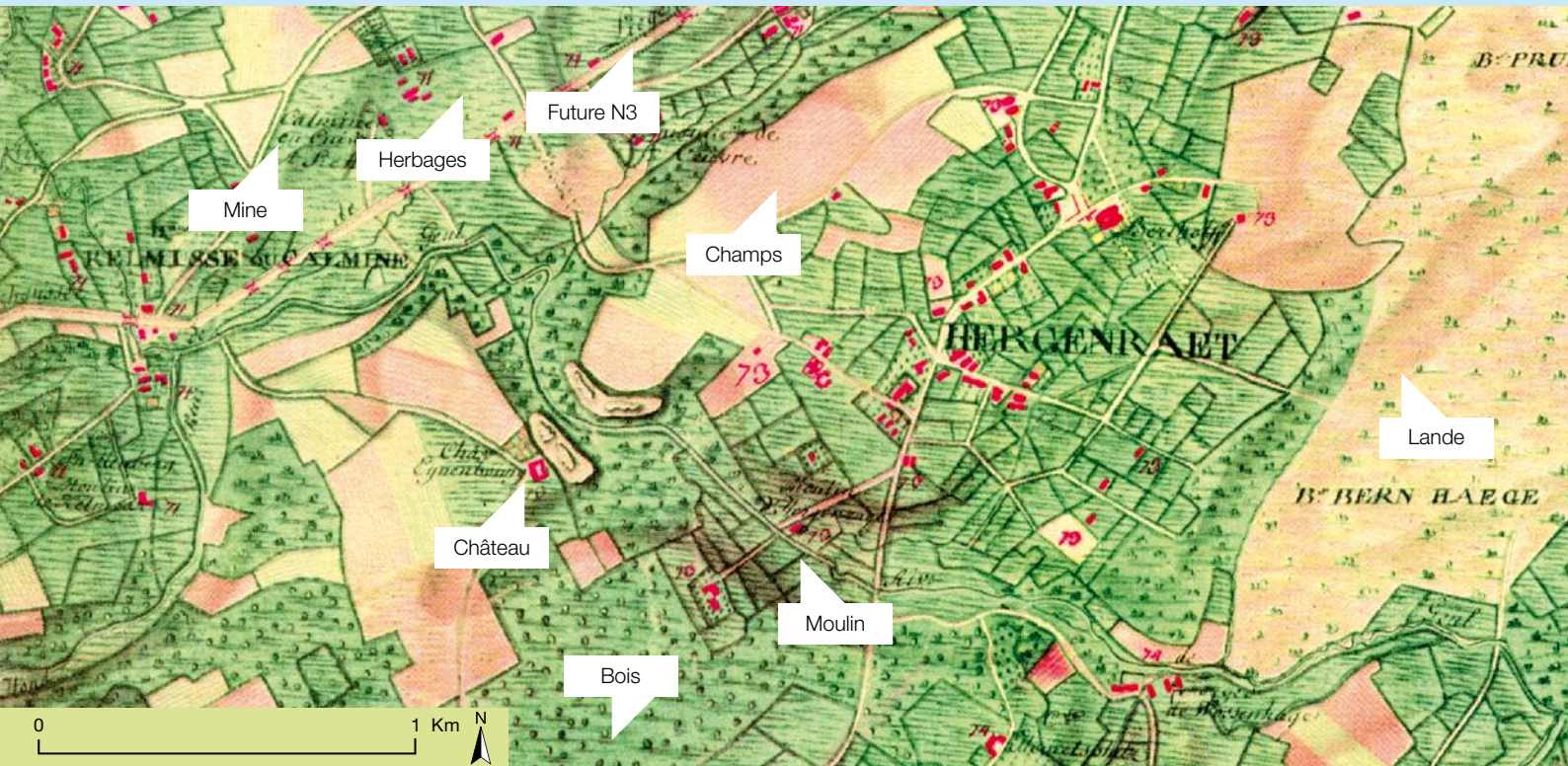
Leur localisation répond essentiellement à des conditions pédologiques médiocres et à des caractéristiques topographiques répulsives, les pentes étant localement fortes. Constitués de peuplements mixtes, ils apportent au paysage une variation saisonnière.



Entre les bois, les herbages dominent l'espace agricole. Un semis très lâche de bâtiments dispersés est toujours visible. Les haies sont encore présentes ; elles sont souvent taillées très basses.

L'association de prairies et bois était déjà visible sur la carte de Ferraris. Les bois, qui ont en partie disparu, ont souvent été urbanisés. De feuillus au 18<sup>e</sup> siècle, ils ont été partiellement enrésinés dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Les zones bocagères alternaient avec des champs et beaucoup de bois et bruyères. Les quelques champs ont disparu, d'abord transformés en prairies, puis urbanisés. Enfin, les quelques très rares vergers présents au 18<sup>e</sup> siècle ont aujourd'hui disparu.

Source : extrait de la carte du cabinet des Pays-Bas autrichien, Carte de Ferraris (1775).



En 1955, on observe déjà la présence de boisements résineux (pins sur sols sableux) bien développés, comme ici à Hauset.

Photo : J. de Froimont.



Avec ses haies taillées au cordeau, l'espace agricole paraît très entretenu. Les anciens bâtiments d'exploitation, isolés dans les prés, sont souvent rénovés et réaffectés à la résidence.

La Gueule traverse l'aire paysagère d'est en ouest. Sur ce parcours, elle croise des espaces agricoles, où elle est souvent bordée d'une galerie riveraine, et des espaces forestiers. Près de Eyneburg, son encaissement dans le relief est prononcé et dégage de beaux affleurements rocheux. La Gueule et ses affluents ont contribué à l'activité économique en tant que source d'énergie dès le 15<sup>e</sup> siècle, actionnant de nombreux moulins dont, à l'exception d'une feutrierie près de la frontière allemande, seule la toponymie garde la trace.



A Kelmis (La Calamine), derrière une digue de terre longue de 300 mètres retenant les eaux du Tüljebach peu avant son confluent avec la Gueule, l'Étang du Casino couvre presque cinq hectares. Il fut créé en 1861 pour disposer d'une réserve d'eau suffisante pour alimenter l'installation de lavage des minerais calaminaires. L'étang est bordé à l'ouest de terrils constitués par les résidus du lavage des minerais qui hébergent une flore tout à fait particulière. L'intérêt biologique et historique des lieux est reconnu au travers du classement comme site.





L'urbanisation occupe une part importante de l'espace non boisé. Elle s'est tout d'abord développée en lien avec l'industrialisation dans la région de La Calamine, et se poursuit désormais suite à la pression urbaine d'Aix-la-Chapelle.

Les divers noyaux historiques de l'aire paysagère (Hauset, La Calamine, Hergenrath, Gemmenich, Chapelle, Neu Moresnet) sont aujourd'hui englobés dans un tissu résidentiel récent très développé, où l'on retrouve parfois d'anciens bâtiments agricoles rénovés.





L'urbanisation de l'après-guerre a produit de nouveaux espaces densément peuplés, dont l'apparence est souvent proche de celle d'une périphérie urbaine, notamment à Kelmis (La Calamine).



Plus à l'écart des noyaux d'habitat, parfois même en position très isolée, on trouve divers lotissements typiques des dernières décennies. Ils s'inscrivent souvent devant un arrière-plan boisé qui facilite leur absorption par le paysage. Aux alentours, les herbages ceinturés de haies taillées sont toujours présents.



A la frontière allemande, côté belge, cet espace agricole est déjà cerné par des cordons construits. Le plan de secteur a réservé à l'urbanisation cet espace presque enclavé. La demande étant forte, il est probable que ces prairies soient prochainement construites. De nombreuses autres zones urbanisables existent à travers toute l'aire paysagère.

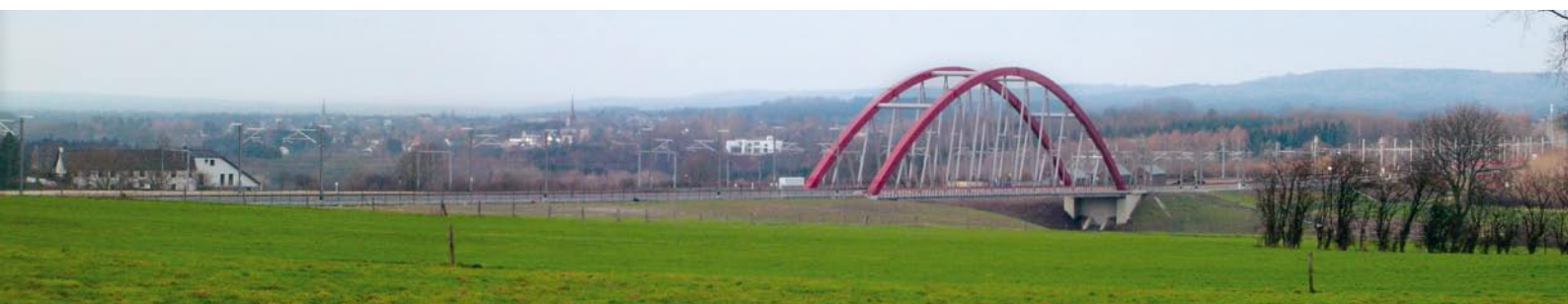


Les infrastructures industrielles récentes, qui s'identifient sans peine par leurs gabarits, occupent relativement peu d'espace et sont globalement peu présentes dans le paysage. Elles ne bénéficient que de faibles mesures d'intégration paysagère.



A Eyneburg, le château est un des rares exemples en Entre-Vesdre-et-Meuse de château en position perchée, sur le relief dominant la rivière.

L'itinéraire du fond de vallée frappe par son caractère encaissé et les boisements des versants.



Les infrastructures de communication présentes dans l'aire sont assez nombreuses, mais ne marquent que ponctuellement le paysage. C'est le chemin de fer qui se remarque le plus au travers des ouvrages d'art que son passage dans le relief a nécessité.

## Vues du sommet de la Tour Baudouin aux Trois Frontières

Depuis la terrasse panoramique dominant le paysage de cinquante mètres, la Tour Baudouin (alt. 322.5 m.) permet d'appréhender des paysages relativement contrastés : boisements, espaces ruraux, aires urbaines. Certains choix sociaux, comme celui du recours à l'énergie renouvelable des éoliennes, s'inscrivent dans le paysage. Plus d'un million de visiteurs découvrent chaque année cette vue à 360 degrés.



## Enjeux

- Mosaïque de bois, herbages et bâti, le paysage de l'aire de l'Arc forestier de La Calamine a sans conteste une forte personnalité. En lien avec la localisation en périphérie d'Aix-la-Chapelle, l'économie résidentielle y exerce une pression puissante, qui sollicitera encore à court ou moyen terme les différentes zones urbanisables du plan de secteur.
- Le développement de l'urbanisation et plus particulièrement la multiplication des habitations unifamiliales et de lotissements a conduit à une grande disparité du milieu bâti.
- La gestion des boisements, de leurs lisières et de leur mode d'exploitation, revêt dans cette aire paysagère une importance considérable pour la qualité du paysage et des horizons visuels ainsi que pour l'intégration de l'important tissu construit.

## Objectifs paysagers

1. Gérer l'articulation entre le bâti, les herbages et les bois pour préserver les spécificités paysagères de l'aire.	GESTION
2. Renforcer la cohérence paysagère des zones urbanisées.	AMENAGEMENT

## Pistes d'action

- Organiser une mise en œuvre parcimonieuse des zones urbanisables en établissant un phasage à l'échelle de l'ensemble de l'aire.
- Etablir une concertation avec les forestiers pour dégager les pistes d'une gestion valorisante du potentiel paysager des boisements : gestion des boisements en crête, garante de la mise en place et de la protection des lisières, gestion des coupes à blanc dans le respect du paysage, maintien de l'écrin boisé de certaines zones d'habitat.
- Soutenir les agriculteurs pour le maintien ou le renforcement des espaces bocagers qui constituent le « fond » du paysage et renforcent son unité.
- Définir quelques principes d'intervention sur l'existant à travers une action sur les réseaux de surface pour accroître la cohérence du milieu bâti.